

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Convocation en date du : 13/01/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 13
Nbre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Janvier à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés : M. HAUWILLER Julien (représenté par Mr ROUIT Sébastien)
M. RICOU Yannic (représenté par Mr RICOU Patrick)

Absents excusés : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme PRIMAULT Florence

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.012 Approbation d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Commune et la société Alpi traineaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023.077 approuvant les conventions pour les activités sur le domaine skiable notamment avec la société Alpi traineau représentée par M. Philippe Desmurger.

Il se trouve que cette société utilise aussi un local situé au sous-sol du Chalet de Rocherousse et que ça ne figurait pas dans la convention initiale.

La convention a donc été modifiée pour intégrer cet élément.

Après avoir entendu cet exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve l'avenant n°1** à la convention d'occupation du domaine public avec la Société ALPI TRAINEAUX,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant, ci-après annexé.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

